Formations – Actions France Num

DGE

Présentation du dispositif

Il s'agit de formations financées par le plan de relance et donc gratuites pour les entreprises. Elles permettent d'expérimenter un usage ou une solution numérique en réponse à un besoin concret.

L'objectif est que les chefs d'entreprise s'approprient les outils, se familiarisent avec les bénéfices quotidiens du numérique et ainsi, puisse développer leur activité avec le numérique.

Cette offre fait partie de l'initiative France Num pour la transformation numérique des TPE/PME. Les formations sont dispensées par des opérateurs sélectionnés par des appels à projets menés par Bpifrance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Il s'adresse aux TPE et PME de tous secteurs d'activités basées en France et souhaitant engager un processus de transformation numérique.

— Critères d'éligibilité

Les TPE et PME doivent remplir les critères suivants :

- avoir 2 ans d'existence,
- réaliser plus de 15 000 € de CA sur un des derniers exercices (à partir de 2019),
- ne pas avoir été déclarées en situation de liquidation judiciaire,
- disposer d'un ordinateur portable et d'un accès à internet,
- ne pas avoir déjà été inscrites à 2 sessions dans le cadre de ce même programme.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les thèmes de formation sont regroupés en 2 grandes familles :

Communication, commercialisation, vente et fidélisation pour :

- développer mes ventes, vendre plus, vendre mieux,
- communiquer avec mes clients, trouver de nouveaux clients et les fidéliser,
- vendre ou proposer mes services à distance,
- référencer mes produits ou mes services sur un catalogue,
- répondre à un appel d'offres,
- me développer à l'export,
- gérer ma réputation et ma notoriété,

- valoriser mon métier, mes valeurs, mon entreprise,
- assurer et renforcer ma visibilité sur les réseaux sociaux,
- créer mon site web,
- développer une marque employeur.

Gestion, organisation, RH pour :

- réduire mes coûts,
- obtenir un financement pour un besoin de numérisation,
- mieux gérer ma trésorerie,
- construire un modèle économique,
- évaluer mes actifs pour transmettre mon entreprise,
- gérer mes relations avec mes fournisseurs, mes employés, ma banque…,
- gagner du temps, améliorer mes processus internes (dont processus de facturation, relance paiements, etc.),
- gérer mes stocks,
- gérer mon informatique (sécurité, RGPD, cloud, abonnement…),
- être alerté sur mes obligations règlementaires,
- développer mes compétences et celles de mes salariés,
- recruter.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Les accompagnements sont collectifs : les groupes rassemblent généralement entre 6 et 20 personnes aux problématiques communes. Ils traitent des questions concrètes auxquelles sont confrontées les petites entreprises du groupe.

2 types d'accompagnements sont proposés :

- la sensibilisation : session courte et condensée de formation (en général une 1/2 journée) centrée sur des difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions ou des usages numériques spécifiques. Ces séances se déroulent, selon les cas, en ligne ou en présentiel.
- l'accompagnement-action : parcours de quelques heures (environ 10h incluant du travail personnel) réparties dans le temps (souvent sur 2 ou 3 semaines). Ils permettent de tester des outils et des usages dans le contexte de l'entreprise et d'échanger avec les formateurs et les autres entreprises en apprentissage.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce dispositif est pris en charge totalement par le plan de relance, les formations sont donc gratuites pour l'entreprise. Cela correspond à une aide de 100 € pour l'entreprise qui suit une sensibilisation et jusqu'à 300 € pour l'entreprise qui suit un accompagnement-action.

L'aide est versée directement aux formateurs. Les entreprises n'ont pas à avancer l'argent ni à demander un remboursement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Afin de bénéficier de ce dispositif, consulter le programme des sessions sur le site francenum.gouv.fr et s'inscrire auprès des formateurs.

Organisme

DGE
Direction Générale des Entreprises

- **Initiative France Num pour la transformation numérique des TPE/PME**
  Bâtiment Necker
  120 rue de Bercy
  75572 PARIS Cedex 12

Liens

- Programme des sessions de tous les formateurs et lien d'inscription sur le site francenum.gouv.fr